

Chers membres du réseau de l'ancienne FSFA, chers intéressés,

Vous recevez avec cet e-mail (3/2023) des informations sur trois points :

1. Ajout sur la page des archives de la FSFA – deux archives web, 2. ChatGPT – un défi pour le système éducatif (3^e partie), 3. Projet d'instrument juridique pour l'intelligence artificielle (IA) du Conseil de l'Europe.

1.

Ajout sur la page des archives de la FSFA – deux archives web

La FSFA a été dissoute en tant que fondation à la fin de l'année 2019, mais les objectifs d'autrefois se poursuivent dans de nouvelles organisations responsables. Au début de l'année passée déjà, un rapport sur [les activités jusqu'à fin 2021](#) a été mis en ligne sur [la page des archives](#) de la FSFA. Pour l'année 2022, il y a à nouveau beaucoup à rapporter, ici : [Activités jusqu'à fin 2022](#). Des informations succinctes sont données sur le congrès de mars organisé le 24.3.2022 sous forme d'événement en ligne et sur les étapes importantes que BeLEARN a pu réaliser au cours de sa première année de mise en œuvre. Les objectifs fixés autrefois par la FSFA ont été largement dépassés.

La page d'archives de la FSFA peut être trouvée dans deux archives web différentes, d'une part dans les Archives Web de la Bibliothèque nationale suisse (BN), d'autre part dans les archives internationales d'Internet, la Wayback Machine. La BN en fait une copie à intervalles réguliers, la dernière en août 2022. Vous trouverez la description bibliographique dans le catalogue en ligne de la BN, Helveticat, [ici](#) et [ici](#). La [Wayback Machine](#) est un projet à but non lucratif basé à San Francisco. La page de la FSFA a été saisie premièrement le 12.2.1998 et plus de 100 fois jusqu'en 2022, [ici](#).

2.

ChatGPT – un défi pour le système éducatif (3^e partie)

La dynamique du développement de modèles d'IA génératifs, dont ChatGPT fait partie, est énorme. Les géants de la technologie sont stressés. Le [cours de l'action de Google](#) a plongé après la présentation précipitée début février de Bard, produit concurrent de ChatGPT que Microsoft veut intégrer dans son moteur de recherche Bing et d'autres produits. Mais Microsoft est également confronté à des difficultés et a donc récemment limité [l'utilisation du chatbot Bing](#) à titre de test. Et puis il y a la concurrence des start-ups. [Luminous](#) d'[Aleph Alpha](#), une start-up de Heidelberg, a fait sensation. Selon plusieurs [articles de presse](#), Luminous peut égaler les modèles d'IA générative des géants de la technologie, est en outre entraîné à cinq langues européennes et considéré comme porteur d'espoir pour une souveraineté technologique accrue de l'Europe.

L'éducation a de quoi faire face. Par exemple, la pensée critique, les techniques de questionnement socratiques, la compréhension de base des algorithmes, les stratégies de vérification de l'information deviennent plus importantes, ce qui pose des exigences très élevées au système éducatif. En effet, les modèles d'IA génératifs produisent et propagent des erreurs et des fausses informations. Nous connaissons tous le potentiel de fausses informations ciblées et d'interventions manipulatrices. Mais même les textes produits par l'IA avec de bonnes intentions peuvent, s'ils sont repostés, non seulement augmenter le flux d'informations sur le réseau, mais aussi accroître considérablement les efforts de vérification nécessaires. Il faut éviter que l'Internet ne devienne un moloch de bots, rempli de textes erronés produits par des IA, qui seront à nouveau résumés et diffusés par des IA. Dans ce but, la plateforme pour les développeurs / programmeurs de logiciels, Stack Overflow, a interdit à court terme le téléchargement incontrôlé de [lignes de programmation créées par l'IA](#) sur la plateforme et avertit des sanctions. Il faut des réglementations qui ne freinent pas l'innovation, mais les développements indésirables. Les autorités suisses sont au travail.

3.

Projet d'instrument juridique pour l'intelligence artificielle (IA) du Conseil de l'Europe

Dans le courriel 7/2022 (22.6.2022), nous avons informé qu'un Suisse, Thomas Schneider, vice-directeur à l'OFCOM, préside le [Comité sur l'intelligence artificielle \(CAI\)](#). Celui-ci est en train d'élaborer un instrument juridique pour le développement et l'utilisation de l'IA, qui doit se baser sur les normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit et encourager l'innovation. Le résultat des négociations sur un premier projet devrait être disponible d'ici novembre 2023. Ces travaux sont rapportés sur la [Geneva Internet Platform](#) (GIP), initiée conjointement par la Confédération (DFAE, OFCOM) et le canton de Genève en 2014, et plus précisément sur le [Digital Watch observatory](#), géré par la GIP, [ici](#).

Avec nos salutations les meilleures,
Pour le réseau de l'ancienne FSFA : Hanna Muralt Müller